

## Bas-Armagnac : s'informer sur l'aménagement des points d'eau pour l'abreuvement du bétail

Le territoire du Bas-Armagnac présente un important réseau d'étangs et de mares. Outre la valorisation récréative et piscicole, ces zones humides sont exploitées pour des usages agricoles : irrigation et abreuvement du bétail.

Les points d'eau utilisés pour l'abreuvement sont souvent directement accessibles pour les animaux. Cette situation peut créer des problèmes pour la gestion du site et pour la santé du bétail: érosion des berges, pollution bactérienne et parasitaire de l'eau... Il est donc utile d'aménager les points d'eau de façon durable afin de protéger la ressource en eau pour le bétail et l'habitat qu'ils représentent pour de nombreuses espèces (grenouilles, crapauds, libellules,...).

C'est pourquoi, l'ADASEA du Gers, dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique (CAT) à la gestion des zones humides de l'Armagnac, organise le jeudi 20 oc-



tobre une réunion d'information sur l'aménagement des points d'eau pour l'abreuvement du bétail à partir de 13h30 à la mairie de Nogaro. Les intervenants de la CAT et des Services Vétérinaires (DDCSPP) présenteront les risques liés à l'abreuvement direct dans les points d'eau et les alternatives possibles.

Cette réunion est financée au titre des actions de la CAT, par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Union Européenne et la région Midi-Pyrénées.

**Contact au 05.62.61.79.50.**